

**ATTIJARI VALEURS SICAV**  
**(SICAV EN COURS DE LIQUIDATION)**

**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES  
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2018**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêté au 31 DECEMBRE 2018.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 31 DECEMBRE 2018, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifiions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 31 DECEMBRE 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 31 DECEMBRE 2018.

Nous devons formuler, en outre, l'observation suivante :

La société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 Juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société. En conséquence, la société n'est plus en situation de respect des ratios réglementaires.

Tunis, le 18 janvier 2019  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**CMC – DFK International**  
**Chérif BEN ZINA**

**BILAN**

arrêté au 31/12/2018

*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>195 174</b>	<b>228 348</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		195 174	228 348
b - Obligations et Valeurs assimilées		-	-
c - Autres Valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>790 603</b>	<b>786 381</b>
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	<b>3-4</b>	790 603	786 381
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		-	-
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>985 776</b>	<b>1 014 729</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	1 211	4 521
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>3-8</b>	211 096	233 856
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>212 308</b>	<b>238 377</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-5</b>	764 773	768 641
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-6</b>	<b>8 696</b>	<b>7 712</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 712	6
b - Sommes distribuables de l'exercice		984	7 706
<b>ACTIF NET</b>		<b>773 469</b>	<b>776 352</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>985 776</b>	<b>1 014 729</b>

**ETAT DE RESULTAT**

Période du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2018

*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	<i>Notes</i>	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	-	7 445	1 364	25 374
a - Dividendes		-	7 445	-	18942
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-	1 364	6,432
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-3</b>	3 188	12 788	2 732	9 429
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>3 188</b>	<b>20 233</b>	<b>4 096</b>	<b>34 803</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-9</b>	-	-9 728	-3 309	-13 432
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>3 188</b>	<b>10 505</b>	<b>786</b>	<b>21 370</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		-	-	-	-
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>3-10</b>	-1 593	-9 521	-2 521	-13 665
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 595</b>	<b>984</b>	<b>-1 735</b>	<b>7 706</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		-	-	-	-
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>		<b>1 595</b>	<b>984</b>	<b>-1 735</b>	<b>7 706</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u></b>		-	-	-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		2 691	56 389	11 425	-53 589
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	-60 090	-19 368	-8 323
* Frais de négociation de titres		-	-167	-690	-2 689
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>4 286</b>	<b>-2 884</b>	<b>-10 368</b>	<b>-56 896</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31/12/2018

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant</u></b>				
<b><u>des opérations d'exploitation</u></b>	4 286	-2 884	-10 368	-56 896
a - Résultat d'exploitation	1 595	984	-1 735	7 706
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	2 691	56 389	11 425	-53 589
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	-	-60 090	-19 368	-8 323
d - Frais de négociation de titres	-	-167	-690	-2 689
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	-	-	-	-12 852
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>	-	-	-	-
<b>a - Souscriptions</b>	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables.	-	-	-	-
* Régularisations des sommes distribuables	-	-	-	-
* Droits d'entrée	-	-	-	-
<b>b - Rachats</b>	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distribuables	-	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>4 286</b>	<b>-2 884</b>	<b>-10 368</b>	<b>-69 748</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>				
a - En début de période	769 183	776 352	786 721	846 100
b - En fin de période	773 469	773 469	776 352	776 352
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>				
a - En début de période	6 504	6 504	6 504	6 504
b - En fin de période	6 504	6 504	6 504	6 504
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>118,922</b>	<b>118,922</b>	<b>119,365</b>	<b>119,365</b>
<b>DIVIDENDES PAR ACTION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,976</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE</b>	<b>0,557%</b>	<b>-0,371%</b>	<b>-1,320%</b>	<b>-6,720%</b>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31/12/2018

(Unité en Dinars Tunisiens)

### 1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2018, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### 2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur du marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

#### **2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

## **2- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

## **2- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

### **3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 195 174 DT contre 228 348 DT au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b><i>Coût d'acquisition</i></b>	<b>195 126</b>	<b>284 690</b>
- Actions et droits rattachés	-	89 564
- Titres OPCVM	195 126	195 126
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<b><i>Plus ou moins-values potentielles</i></b>	<b>48</b>	<b>-56 342</b>
- Actions et droits rattachés	-	-54 345
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
- Titres OPCVM	48	-1 997
<b><i>Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées</i></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>195 174</b>	<b>228 348</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

### **3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres présentent un solde nul pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018 contre un montant de 1 364 DT pour la même période en 2017, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>4<sup>eme</sup> Trimestre 2018</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>4<sup>eme</sup> Trimestre 2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Revenus des actions	-	-	-	10 967
- Revenus des Titres OPCVM	-	7 445	-	7 975
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	-	-	1364	6 432
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>7 445</b>	<b>1 364</b>	<b>25 374</b>

### **3-3 Note sur les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018, à 3 188DT contre 2 732 DT pour la période du 01/10/2017 au 31/12/2017, et représente le montant des intérêts sur le compte courant.

<b>Libellé</b>	<b>4<sup>eme</sup> Trimestre 2018</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>4<sup>eme</sup> Trimestre 2017</b>	<b>31/12/2017</b>
- Intérêts/ compte courant	3 188	12 788	2 732	9 429
- Intérêts/ Dépôt à terme	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 188</b>	<b>12 788</b>	<b>2732</b>	<b>9 429</b>

### **3-4 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève à 790 603 DT au 31/12/2018 contre 786 381 DT au 31/12/2017 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Avoir en banque	787 970	784 240
- Sommes à l'encaissement	14	14
- Sommes à régler	-622	-622
- intérêts sur compte courant	3 241	2749
<b>Total</b>	<b>790 603</b>	<b>786 381</b>

### **3-5 Note sur le capital**

#### **- Capital au 30/09/2018**

- Montant	762 082
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43

#### **Souscriptions réalisées**

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-

#### **Rachats effectués**

- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-

#### **Autres effets s/capital**

- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	2 691
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
- Frais de négociation de titres	-

#### **- Capital au 31/12/2018**

- Montant	764 773
- Nombre de titres	6 504
- Nombre d'actionnaires	43

### **3-6 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
Sommes distribuables de l'exercice	984	7 706
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7 712	6
<b>Total</b>	<b>8 696</b>	<b>7 712</b>

### **3-7 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 1 211 DT contre un solde de 4 521DT au 31/12/2017, détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
-Gestionnaire	- 4*	2 321
-Dépositaire	1 215	2 200
<b>Total</b>	<b>1 211</b>	<b>4 521</b>

\* le solde créditeur du compte gestionnaire provient de l'imputation directe du timbre fiscal sur ce compte.

Ce solde a été régularisé le 29-01-2019

### **3-8 Note sur les autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à 211 096 DT contre un solde de 233 856 DT au 31/12/2017 détaillé comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	1020	2434
- Honoraire liquidateur	-	2 977
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 069	8 069
- Dividende à payer exercice 2008	4 824	4 979
- Dividende à payer exercice 2009	5 395	12 832
- Dividende à payer exercice 2010	8 695	8 842
- Dividende à payer exercice 2011	7 144	7 171
- Dividende à payer exercice 2012	6 635	6 635
- Dividende à payer exercice 2013	7 720	7 720
- Dividende à payer exercice 2014	7 701	7 701
- Dividende à payer exercice 2015	5 770	5 770

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
- CMF à payer *	-32	35
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	5 010	14 737
- Contribution Conjoncturelle	-	-
- TCL à régulariser	12 423	12 423
- Etat à payer	287	1 093
<b>Total</b>	<b>211 096</b>	<b>233 856</b>

\* Un montant de 32 dinars a été imputé sur ce compte au lieu du compte « Provision pour frais de l'Assemblée et JP ». Une écriture de reclassement a été faite le 29-01-2019.

### **3-9 Note sur les charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste est nul pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018 contre 3 309 DT pour la même période en 2017, et se détaille ainsi :

Libellé	4 <sup>eme</sup> Trimestre 2018	31/12/2018	4 <sup>eme</sup> Trimestre 2017	31/12/2017
- Rémunération du gestionnaire	-	6 849	2 324	9 434
- Rémunération du dépositaire	-	2 878	985	3 998
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>9 728</b>	<b>3 309</b>	<b>13 432</b>

### **3-10 Note sur les autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2018 au 31/12/2018 à 1593 DT contre 2521 DT pour la même période en 2017, et se détaille ainsi :

Libellé	4 <sup>eme</sup> Trimestre 2018	31/12/2018	4 <sup>eme</sup> Trimestre 2017	31/12/2017
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire(CAC)	1538	6100	1538	6100
-Honoraire du Liquidateur ***	0	2674	-126*	2976*
- Redevance CMF ****	0	576	197	800
- Services Bancaire et Autres charges	45	125	45	146
- Contribution Conjoncturelle	-	-	872	3 463
- TCL	10	46	-5**	180
<b>Total</b>	<b>1 593</b>	<b>9 521</b>	<b>2 521</b>	<b>13 665</b>

\* L'abonnement de la charge du liquidateur a été effectué sur la durée de son mandat (une année) au lieu de l'abonnement total de la charge sur l'exercice 2017.

\*\*suite à la régularisation de la TCL

\*\*\* sur demande du CMF, les honoraires du liquidateur au titre de son second mandat renouvelé par l'AGE du 12 Octobre 2018 sont supportés par le dépositaire

\*\*\*\* sur demande du CMF, aucune redevance n'a été acquittée depuis le 01 Octobre 2018

#### 4- AUTRES INFORMATIONS

##### **4-1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,19% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le Gestionnaire ne perçoit plus de rémunération depuis le 01 octobre 2018.

La rémunération « d'Attijari Gestion » au 31/12/2018, s'élève à 6 849 DT TTC.

##### **4- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Le Dépositaire ne perçoit plus de rémunération depuis le 01 octobre 2018.

La rémunération d'Attijari Bank au 31/12/2018, s'élève à 2 878 DT TTC.

#### PORTEFEUILLE AU 31/12/2018

#### Annexe I

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% Actif	% K EMIS
<b>Titres OPCVM</b>		<b>195 126,413</b>	<b>195 173,609</b>	<b>19,799%</b>	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 879	195 126,413	195 173,609	19,799%	0,159%
<b>TOTAL PORTEFEUILLE TITRE</b>		<b>195 126,413</b>	<b>195 173,609</b>	<b>19,799%</b>	